



**Municipalité de Sainte-Sabine**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Greffier-trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 8 janvier 2024 le conseil de la municipalité de  
Sainte-Sabine a adopté le règlement  
# **2023-12-440** intitulé :

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE, AUTRES  
TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DES COMPTES DE  
TAXES POUR L'ANNÉE 2024**

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement  
au bureau de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

Chantal St-Germain  
Directrice générale et  
greffière-trésorière